



**PROVINCE DE QUÉBEC
CIRCONSCRIPTION DE BROME-MISSISQUOI
VILLE DE BROMONT**

ASSEMBLÉE ORDINAIRE DU 2 MAI 2005

ORDRE DU JOUR

- 1. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**
- 1.1 ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR DE L'ASSEMBLÉE ORDINAIRE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 2 MAI 2005
- 2. ADOPTION DU PROCÈS VERBAL**
- 2.1 ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX DES ASSEMBLÉES DU CONSEIL MUNICIPAL TENUES LE 21 MARS 2005 ET LES 4 ET 9 AVRIL 2005
- 3. ADMINISTRATION GÉNÉRALE**
- 3.1 ADOPTION DE LA LISTE DES COMPTES À PAYER DU MOIS D'AVRIL 2005
- 3.2 DÉPÔT DE LA LISTE DES PERMIS DE CONSTRUCTION DU MOIS D'AVRIL 2005
- 3.3 ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX DES ASSEMBLÉES DES MEMBRES DU COMITÉ CONSULTATIF D'URBANISME TENUES LES 12 ET 26 AVRIL 2005
- 3.4 DÉPÔT DU PREMIER RAPPORT DES REVENUS ET DES DÉPENSES TRIMESTRIEL, 2005

4. AFFAIRES DES MEMBRES DU CONSEIL

- 4.1 COLLOQUE SUR L'ACTION MUNICIPALE ET LES FAMILLES
- 4.2 CAUSERIE-CONFÉRENCE ORGANISÉE PAR LE COMITÉ DU PATRIMOINE PAYSAGER ESTRIEN
- 4.3 TOURNOIS DE GOLF AUXQUELS PARTICIPE LA VILLE DE BROMONT

5. AVIS DE MOTION, DISPENSE DE LECTURE ET PROJET DE RÈGLEMENT

- 5.1 AVIS DE MOTION DE LA PRÉSENTATION D'UN RÈGLEMENT AUGMENTANT LE FONDS DE ROULEMENT D'UNE SOMME DE DEUX CENT MILLE DOLLARS POUR ATTEINDRE UN MILLION DE DOLLARS (1 000 000 \$)
- 5.2 AVIS DE MOTION DE LA PRÉSENTATION D'UN RÈGLEMENT D'EMPRUNT D'UNE SOMME DE DEUX MILLIONS CENT VINGT MILLE DOLLARS (2 120 000 \$) RELATIVEMENT À L'ACHAT DE TERRAINS DANS LE PARC INDUSTRIEL DE HAUTE TECHNOLOGIE
- 5.3 AVIS DE MOTION DE LA PRÉSENTATION D'UN RÈGLEMENT D'EMPRUNT D'UNE SOMME DE CINQ CENT VINGT-DEUX MILLE CINQ CENT DOLLARS (522 500 \$) RELATIVEMENT À L'ACHAT DU TERRAIN DES TROIS LACS, CHEMIN DE GASPÉ
- 5.4 AVIS DE MOTION DE LA PRÉSENTATION D'UN RÈGLEMENT MODIFIANT LE RÈGLEMENT RELATIF AUX PLANS D'IMPLANTATION ET D'INTÉGRATION ARCHITECTURALE NUMÉRO 878-2003 DE LA FAÇON SUIVANTE : A) ASSUJETTIR LA CONSTRUCTION OU L'AGRANDISSEMENT D'UNE INSTALLATION D'ÉLEVAGE PROJETÉ SUR UN TERRAIN CONTIGU À UN CHEMIN IDENTIFIÉ PAR UN TRAIT BLEU AU PLAN JOINT EN ANNEXE 1, À DES DISPOSITIONS PARTICULIÈRES VISANT L'ARCHITECTURE DES CONSTRUCTIONS, L'AMÉNAGEMENT DE TERRAIN ET L'IMPLANTATION DES BÂTIMENTS ; B) MODIFIER LE DOMAINE D'APPLICATION S'APPLIQUANT AUX ROUTES CHAMPÊTRES ET PANORAMIQUES DE MÊME QUE LES OBJECTIFS ET LES CRITÈRES QUI S'Y RATTACHENT
- 5.5 AVIS DE MOTION DE LA PRÉSENTATION D'UN RÈGLEMENT ENLEVANT LE CARACTÈRE DE RUE ET FERMANT À TITRE DE CHEMIN PUBLIC LES LOTS 1715, 1716 ET 1717 DU CADASTRE DU CANTON DE SHEFFORD AINSI QU'UN

ANCIEN CHEMIN MONTRÉ À L'ORIGINAIRE MONTRÉ DANS LA DESCRIPTION TECHNIQUE RÉALISÉE PAR FRANÇOIS BERNARD, ARPENTEUR GÉOMÈTRE, MINUTE 1319, DOSSIER F391 (CHEMIN LAPOINTE)

- 5.6 AVIS DE MOTION DE LA PRÉSENTATION D'UN RÈGLEMENT CONCERNANT LES ENTENTES RELATIVES À DES TRAVAUX MUNICIPAUX
- 5.7 DISPENSE DE LECTURE LORS DE L'ADOPTION DU PROJET DE RÈGLEMENT ET DU RÈGLEMENT NUMÉRO 996-2005 LORS DE LEUR ADOPTION RESPECTIVE
- 5.8 ADOPTION DU PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO 996-2005 INTITULÉ « RÈGLEMENT CONCERNANT LES ENTENTES RELATIVES À DES TRAVAUX MUNICIPAUX »
- 5.9 AVIS DE MOTION DE LA PRÉSENTATION D'UN RÈGLEMENT D'EMPRUNT D'UNE SOMME DE HUIT CENT TRENTE-HUIT MILLE QUATRE CENT SOIXANTE-HUIT DOLLARS (838 468 \$) RELATIVEMENT À LA RÉFECTION DE L'AQUEDUC ET AU DRAINAGE DE LA RUE DES DEUX MONTAGNES (DE LA BOUCLE DE LA RUE DES DEUX MONTAGNES À LA RUE NELLIGAN) AINSI QU'AUX HONORAIRES PROFESSIONNELS CONCERNANT LESDITS TRAVAUX

6. RÈGLEMENTS

- 6.1 ADOPTION DU SECOND PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO 876-12-2005 INTITULÉ « RÈGLEMENT MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE NUMÉRO 876-2003, TEL QU'AMENDÉ, CONCERNANT LES ZONES H01-165, C04-406, H04-407 ET C04-420 DE MÊME QUE CERTAINES DISPOSITIONS DU RÈGLEMENT »
- 6.2 ADOPTION DU SECOND PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO 877-02-2005 INTITULÉ « RÈGLEMENT MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE LOTISSEMENT NUMÉRO 877-2003, TEL QU'AMENDÉ, DE FAÇON À AJOUTER DES DISPOSITIONS RELATIVES AUX PARCS, TERRAINS DE JEUX ET MAINTIEN D'UN ESPACE NATUREL »
- 6.3 LECTURE ET ADOPTION DU RÈGLEMENT NUMÉRO 899-2005 INTITULÉ « RÈGLEMENT D'EMPRUNT D'UNE SOMME DE DEUX CENT DEUX MILLE CINQ CENTS DOLLARS (202 500 \$) RELATIVEMENT À LA CONSTRUCTION D'UN SITE DE NEIGES USÉES »

7. AFFAIRES COURANTES

7.1 TRÉSORERIE

- 7.1.1 FERMETURE DU RÈGLEMENT NUMÉRO 883–2004 INTITULÉ « RÈGLEMENT D'EMPRUNT D'UNE SOMME DE TROIS CENT SOIXANTE-QUATORZE MILLE CINQ CENT DOLLARS (374 500 \$) POUR L'ACHAT D'UN CAMION CITERNE, DIX ROUES AVEC POMPES 1050 GIPM ET RÉSERVOIR D'EAU DE 2400 GALLONS IMPÉRIAUX ET ACCESSOIRES »
- 7.1.2 FERMETURE DU RÈGLEMENT NUMÉRO 888–2004 INTITULÉ « RÈGLEMENT D'EMPRUNT D'UNE SOMME DE CENT VINGT-NEUF MILLE SEPT CENT DOLLARS (129 700 \$) POUR L'ACHAT D'UNE NIVELEUSE »
- 7.1.3 FERMETURE DU RÈGLEMENT NUMÉRO 868–2003 INTITULÉ « RÈGLEMENT D'EMPRUNT D'UNE SOMME DE CENT TRENTE MILLE DOLLARS (130 000 \$), AFIN DE DÉFRAYER LE COÛT DES HONORAIRES PROFESSIONNELS (PLANS ET DEVIS AINSI QUE SURVEILLANCE DES TRAVAUX) ET DE FAIRE RÉALISER DES TRAVAUX DE RÉAMÉNAGEMENT DU POSTE DE POMPAGE NUMÉRO 5 , DES CARRIÈRES, LE TOUT SE CHIFFRANT, EN INCLUANT LES FRAIS CONTINGENTS À DEUX CENT MILLE DOLLARS (200 000 \$) »
- 7.1.4 ACHATS FINANCÉS À MÊME LE BUDGET, EXERCICE FINANCIER 2005
- 7.1.5 AFFECTATION DU SURPLUS POUR L'ACQUISITION D'UNE SERVITUDE ET D'UN DROIT DE PROPRIÉTÉ SUPERFICIAIRE, EXERCICE FINANCIER 2004
- 7.1.6 DÉPENSES AUTRE QUE DES DÉPENSES EN IMMOBILISATIONS FINANCÉES À MÊME LA RÉSERVE FINANCIÈRE, EXERCICE FINANCIER 2005

7.2 TRAVAUX PUBLICS

- 7.2.1 AUTORISATION DE SIGNATURE DE DOCUMENTS AUPRÈS DES SERVICES D'UTILITÉ PUBLIQUE TELS QUE BELL CANADA, HYDRO QUÉBEC, AT&T, VIDÉOTRON, GAZ MÉTROPOLITAIN ET GAZODUC TQM
- 7.2.2 AUTORISATION DE SIGNATURE DE DOCUMENTS AUPRÈS DU MINISTÈRE DES TRANSPORTS

- 7.2.3 ADJUDICATION DU CONTRAT DE FOURNITURE ET D'ÉPANDAGE D'ABAT-POUSSIÈRE
- 7.2.4 PROTOCOLE D'ENTENTE RELATIF AU PROLONGEMENT DE LA RUE DU BOURGMESTRE (PARCOURS DU VIEUX VILLAGE)
- 7.2.5 PROTOCOLE D'ENTENTE RELATIF À UNE NOUVELLE RUE DANS LE VAL DES IRLANDAIS
- 7.2.6 ACHAT D'UNE PARTIE DU LOT 1280, CADASTRE OFFICIEL DU CANTON DE SHEFFORD, POUR LA CONSTRUCTION D'UN T DE VIRAGE TERMINANT LE CHEMIN LAPOINTE
- 7.2.7 VENTE DES LOTS 1715 ET 1716 ET D'UNE PARTIE DU LOT 1717 ET D'UN CHEMIN MONTRÉ À L'ORIGINAIRE, CADASTRE OFFICIEL DU CANTON DE SHEFFORD, À MONSIEUR RICHARD ÉMOMD (CHEMIN LAPOINTE)
- 7.2.8 ACQUISITION D'UNE SERVITUDE POUR LE PASSAGE D'UNE PISTE MULTIFONCTIONNELLE TOUCHANT UNE PARTIE DU LOT 1717 DU CADASTRE OFFICIEL DU CANTON DE SHEFFORD (CHEMIN LAPOINTE)
- 7.2.9 ACQUISITION D'UNE SERVITUDE POUR LE PASSAGE D'UNE PISTE MULTIFONCTIONNELLE TOUCHANT UNE PARTIE DU LOT 1280 DU CADASTRE OFFICIEL DU CANTON DE SHEFFORD (CHEMIN LAPOINTE)
- 7.2.10 ADJUDICATION DU CONTRAT DE MARQUAGE DE CHAUSSÉE, APPEL D'OFFRES TRV-04-2005

7.3 URBANISME

- 7.3.1 OFFRE D'ACHAT DU LOT 1026-3 DU CADASTRE DU CANTON DE SHEFFORD
- 7.3.2 OFFRE D'ACHAT D'UNE PARTIE DU LOT 1038 DU CADASTRE DU CANTON DE SHEFFORD
- 7.3.3 OFFRE D'ACHAT DU LOT 423-18 DU CADASTRE DU CANTON DE FARNHAM
- 7.3.4 ADJUDICATION DU CONTRAT DE FOURNITURE D'UN VÉHICULE POUR LE SERVICE DES PERMIS

- 7.3.5 ACCEPTATION D'UNE CONVENTION POUR L'OBTENTION D'UNE SERVITUDE ET D'UN DROIT DE PROPRIÉTÉ SUPERFICIAIRE TOUCHANT UNE PARTIE DU LOT 2 930 555 DU CADASTRE OFFICIEL DU QUÉBEC
- 7.3.6 ENTENTE CADRE ENTRE LA VILLE DE BROMONT ET IBM CANADA LTÉE SUITE À L'APPROBATION D'UN PLAN D'IMPLANTATION ET D'INTÉGRATION ARCHITECTURALE
- 7.3.7 AUTORISATION D'ÉMISSION D'UN PERMIS POUR UN BÂTIMENT TEMPORAIRE
- 7.3.8 AUTORISATION DE SIGNATURE DE DOCUMENTS AUPRÈS DU MINISTÈRE DU DÉVELOPPEMENT DURABLE, ENVIRONNEMENT ET PARCS
- 7.3.9 ENTENTE SUITE À L'APPROBATION D'UN PIIA CONCERNANT DES TRAVAUX D'INSTALLATION DE GUÉRITES AUX TROIS ENTRÉES DE L'USINE IBM BROMONT

7.4 ASSAINISSEMENT DES EAUX

7.5 LOISIRS, CULTURE ET VIE COMMUNAUTAIRE

- 7.5.1 COLLOQUE DU CARREFOUR ACTION MUNICIPALE ET FAMILLE : INSCRIPTION DE MADAME DIANE PERRON, PRÉSIDENTE DU COMITÉ FAMILLE DE BROMONT
- 7.5.2 NOMINATION DU COMITÉ DE SÉLECTION RELATIVEMENT À LA CONSTRUCTION D'UNE BIBLIOTHÈQUE
- 7.5.3 PAVILLON DE SERVICE : DÉPÔT DE L'AVIS DU COMITÉ DE TRAVAIL

7.6 SÉCURITÉ PUBLIQUE

- 7.6.1 SCHÉMA DE COUVERTURE DE RISQUES DE BROMONT

7.7 DIRECTION GÉNÉRALE ET GREFFE

- 7.7.1 PAIEMENT DE FRAIS JURIDIQUES
- 7.7.2 PROTOCOLE D'ENTENTE : ACQUISITION D'UN ESPACE VERT

- 7.7.3 PROTOCOLE D'ENTENTE CONCERNANT L'ACQUISITION DE TERRAINS INDUSTRIELS
- 7.7.4 VENTE D'IMMEUBLES POUR DÉFAUT DE PAIEMENT DE TAXES, 2005
- 7.7.5 MANDAT DONNÉ POUR ENCHÉRIR ET ACQUÉRIR LES IMMEUBLES VENDUS POUR NON-PAIEMENT DE TAXES, POUR ET AU NOM DE LA VILLE DE BROMONT
- 7.7.6 BAIL EMPHYTÉOTIQUE ENTRE LA RÉGIE AÉROPORTUAIRE RÉGIONALE DES CANTONS DE L'EST ET LA COMPAGNIE 2964-3434 QUÉBEC INC : INTERVENTION DE LA VILLE DE BROMONT À TITRE DE MEMBRE DE LA RÉGIE

8. DIVERS

- 8.1 TOURNOI DE GOLF DE LA VILLE DE BROMONT
- 8.2 *LA VOIX DE L'EST* : ÉDITION SPÉCIALE « BROMONT »
- 8.3 *LA VOIX DE L'EST* : ÉDITION SPÉCIALE 70^E ANNIVERSAIRE
- 8.4 SALON JEUNESSE EN HAUTE-YAMASKA, ÉDITION 2005

9. AFFAIRES DU PERSONNEL

PERMANENCE DE MONSIEUR MICHEL VOYER, AU POSTE D'OPÉRATEUR DE MACHINERIE LOURDE

10. CORRESPONDANCE ET DÉPÔT DE DOCUMENTS

- 10.1 DÉPÔT DE L'AVIS DE DEMANDE RELATIVE À UN PERMIS OU À UNE LICENCE FAITE PAR LA COMPAGNIE 9135-7988 QUÉBEC INC., CHAPITEAU BROMONT
- 10.2 DÉPÔT DU PLAN D'ACTION LOCAL DE SANTÉ PUBLIQUE 2004-2007 DU CSS DE LA HAUTE-YAMASKA
- 10.3 DÉPÔT DE LA LETTRE DE MADAME LINE BEAUCHAMP, MINISTRE DE LA CULTURE ET DES COMMUNICATIONS RELATIVE À L'ATTRIBUTION D'UNE AIDE FINANCIÈRE DE 613 300 \$ POUR LA RÉALISATION DU PROJET DE CONSTRUCTION DE LA BIBLIOTHÈQUE MUNICIPALE-SCOLAIRE DE BROMONT

10.4 DÉPÔT DU PROCÈS-VERBAL DE L'ASSEMBLÉE DES MEMBRES DU CONSEIL DE LA MUNICIPALITÉ RÉGIONALE DE COMTÉ DE LA HAUTE-YAMASKA TENUE LE 10 MARS 2005

10.5 DÉPÔT DE LA RÉSOLUTION NUMÉRO 2005-04-129 ADOPTÉ PAR LE CONSEIL DE LA MUNICIPALITÉ RÉGIONALE DE COMTÉ DE LA HAUTE-YAMASKA LE 14 AVRIL 2005 CONCERNANT LE PARTENARIAT AVEC LA VILLE DE BROMONT POUR LE CONGRÈS « CARREFOUR ACTION MUNICIPALE ET FAMILLE » EN 2005

11. VARIA

11.1 COMITÉ DE SÉLECTION – MANDAT DE SURVEILLANCE RELATIFS AUX PROJETS DE RÉFECTION D'AQUEDUC RUE DES DEUX MONTAGNES ET PROJETS DE PAVAGE

11.2 DÉPÔT DU COMMUNIQUÉ DE L'UNION DES MUNICIPALITÉ DU QUÉBEC RELATIF À LA REMISE DE « MÉRITES OVATION MUNICIPALE », LA VILLE DE BROMONT AYANT REMPORTÉ LE MÉRITE DE LA CATÉGORIE « NOUVELLES TECHNOLOGIES DE L'INFORMATION ET DES COMMUNICATION

11.3 DÉPÔT DE L'ARTICLE « BROMONT HAS MORE THAN ITS SHARE OF CHARM » PUBLIÉ DANS LA REVUES *50 PLUS*

11.4 DÉPÔT DU *PLAN D'INTERVENTION, SITE OLYMPIQUE DE BROMONT*, PRÉPARÉ PAR MONSIEUR NICOLAS ROUSSEAU, DIRECTEUR DE LA GESTION ET DU DÉVELOPPEMENT DU TERRITOIRE

PÉRIODE DE QUESTIONS

12.

13. LEVÉE DE LA SÉANCE

LE GREFFIER

PIERRE SIMONEAU, O.M.A.

